
BULLETIN OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

ANNÉE 1863.

N° 26.

SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
345. Arrêté du 4 ^{er} décembre 1863, portant concession de quatre bourses au pensionnat primaire des Dames de St-Joseph de Cluny, à Papeete	337
346. Arrêté du 5 décembre 1863, fixant le tarif des taxes locales à percevoir pendant l'Exercice 1864.	338
347. Arrêté du 5 décembre 1863, rendant exécutoire le budget des recettes et des dépenses locales de l'Exercice 1864. (<i>Tableaux annexés.</i>)	344
348. Ordonnance du 40 décembre 1863, convoquant la Haute-Cour taïtienne pour tenir la 4 ^{re} session judiciaire de 1864.	349
349 à 350. Nominations, mutations, etc.	349

N° 345. — *ARRÊTÉ du 4^{er} décembre 1863, portant concession de quatre bourses au pensionnat primaire des Dames de St-Joseph de Cluny, à Papeete.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 7 novembre 1857;

Vu l'arrêté du 8 octobre 1863, fixant à douze le chiffre des bour-